



# Avis public

## Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 sera adopté.

Cette session extraordinaire sera tenue le mercredi 18 décembre 2023, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines, sise au 70, rue Principale, Messines (Québec) J0X 2J0

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1 Vérification du quorum;
  - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026
3. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil lors de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

Donné à Messines, ce 8<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

Jim Smith  
Directeur général